



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

École Académique  
de la Formation Continue  
Affaire suivie par :  
Christelle BONNOUVRIÉE  
Tél : 05 36 25 83 43  
Mél : [eafo@ac-toulouse.fr](mailto:eafo@ac-toulouse.fr)

75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 27 mars 2026

Le conseiller technique École inclusive de M. le Recteur  
de l'académie de Toulouse

La directrice de l'École Académique de la Formation  
Continue

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement (ou  
responsables pédagogiques de sections  
d'enseignement de second degré)

S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs  
d'académie – directeurs des services de l'éducation  
nationale

**Objet : Appel à candidature auprès des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré pour la formation CAPPEI 2026-2027**

**Références :** décret n°2017-169 du 10 février 2017- JO du 12 février 2017 – BOEN n°7 du 16 février 2017 ; arrêtés du 10 février 2017 portant organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI et organisation de la formation professionnelle spécialisée, circulaire 2017-026 du 14 février 2017 parue au BOEN n°7 du 16 février 2017

**Vademecum : « Se former et obtenir le CAPPEI »**

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ecole\\_inclusive/43/9/Vademecum\\_CAPPEI\\_1248439.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ecole_inclusive/43/9/Vademecum_CAPPEI_1248439.pdf)

**Rapport de jury – session 2025 :** <https://www.ac-toulouse.fr/media/70196/download>

Les établissements du second degré accueillent en leur sein des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire qui nécessitent un accompagnement particulier. La prise en compte des besoins des élèves et la conception de situations d'apprentissage accessibles à tous relèvent des missions ordinaires de tout professeur. Toutefois, afin de permettre aux enseignants de développer des compétences professionnelles spécifiques et ainsi faire bénéficier ces élèves de parcours scolaires adaptés, une **formation préparant à l'examen du CAPPEI** est proposée aux enseignants du second degré.

La formation au CAPPEI se déroule sur 300 heures réparties sur 12 semaines, durant une année scolaire, à l'INSPÉ de Toulouse Saint-Agne.

Modulaire, elle se compose d'un tronc commun complété de modules d'approfondissement et de professionnalisation dans l'emploi.

Pour l'année **2026-2027**, les modules d'approfondissement et de professionnalisation proposés concerneront la coordination d'une **ULIS**, l'enseignement en **UE d'EMS**, l'enseignement en **SEGPA**.

Les enseignants intéressés par la formation à l'examen du CAPPEI devront retourner la fiche de candidature (cf. pièce jointe), accompagnée d'un curriculum vitae, avec avis explicite du chef d'établissement à [eaafc@ac-toulouse.fr](mailto:eaafc@ac-toulouse.fr)



**Les enseignants retenus pour suivre la formation CAPPEI seront dans l'obligation d'exercer à temps complet sur un support relevant de l'école inclusive (ULIS, SEGPA).** La circulaire relative au mouvement comporte les éléments nécessaires pour obtenir un de ces postes.

Nous les invitons à prendre connaissance du rapport de jury de la session 2025 qui leur permettra de mieux cerner les attendus de la certification.

**La date limite de réception de toute candidature à l'E AFC est fixée au 4 mai 2026.**

**Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.**

Les établissements seront informés début juin, après la commission d'examen des candidatures retenues. Les enseignants retenus se verront communiquer par l'INSPÉ Toulouse Occitanie-Pyrénées, le calendrier de la formation.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de la diffusion de cette information le plus rapidement possible auprès des personnels concernés, par tous les moyens mis à votre disposition (affichage, distribution individuelle, transfert de courriel...).

Les services de l'E AFC et de le CT-École inclusive restent à votre disposition pour toute question relative à cette certification.

**Une réunion d'information sur le CAPPEI se déroulera le mercredi 15 avril 2026 à 15h via ce lien :**

[lien de visioconférence](#)

**Le conseiller technique académique  
École inclusive**

**Philippe MONTOYA**

**La directrice de l'École Académique  
de la Formation Continue**

**Valérie TESTE**